

JOURNAL

DE

FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPÉRIALE.

DU JEUDI, 16 FEVRIER 1797.

Extrait des Nouvelles de Londres, du 3 Février.

Des nouvelles de Falmouth en date du 30 Janvier, annoncent que l'escadre du lord Bridport, composée de 21 voiles, a paru au large. Il paroît que les vents l'ont poussée dans la Manche; plusieurs de ses vaisseaux ont été endommagés dans leur mâture, en donnant la chasse à des bâtimens françois. L'on n'apprend pas jusqu'à ce moment qu'elle ait fait aucune prise.

Suivant les lettres de St. Domingue, en date du 7 Décembre, les troupes angloises réunies aux habitans de la partie espagnole de cette isle, qui a refusé de se soumettre à la république françoise, étoient sur le point de former une attaque contre le Cap & les Cayes. Une division de notre escadre croissoit devant cette dernière place. — Don Garcias, ci-devant commandant pour l'Espagne à St. Domingue, est à la tête des insurgens espagnols. Après avoir exécuté les ordres de sa cour, en rendant les différens postes aux officiers françois, & avoir quitté le commandement, il s'est joint aux autres colons, comme étant un des plus considérables propriétaires de cette partie de St. Domingue. C'est sous sa direction que toutes les négociations ont eu lieu avec les commandans anglois. — La plus grande anarchie règne dans les cantons qui sont au pouvoir des républicains. Il y a trois factions bien distinctes; en sorte que les nègres ne savent grâces de qui ils doivent recevoir les ordres, ni pour qui ils combattent.

Les 3 pour cent consolidés sont à 54 $\frac{7}{8}$.

De Vienne, le 9 Février.

Comme il paroît décidé que S. A. R. le Palatin de Hongrie ira prendre le commandement en chef de l'armée d'Italie, et qu'il sera accompagné du digne général de Mack, notre cour doit avoir proposé à celle de Portugal, M. le général Prince de Waldeck pour le commandement dont il a été parlé.

M. le major et adjudant comte de Dietrichstein envoyé par S. A. R. l'Archiduc Charles, est arrivé ici hier avec la nouvelle agréable de la reddition de la tête de pont de Huningue. (Nous donnerons demain le rapport officiel publié à ce sujet dans la gazette de la cour.)

De Milan, le 7 Février.

La nouvelle de la reddition de Mantoue s'est entièrement confirmée.

Le 1^{er} de ce mois, le général Buonaparte fit publier un manifeste ou déclaration de guerre contre le St. Siège. Le 2, ce commandant en chef fit mettre les troupes en mouvement. Le général Victor s'avança d'Imola pour attaquer le corps de troupes Pontificales qui s'étoit rassemblé à Faenza. L'avant-garde, sous les ordres du chef de brigade Lafne, parmi laquelle le trouvoient les grenadiers de la légion Lombarde, rencontra près de la rivière de Cenio un corps de 4000 hommes avec 14 canons et un gros de cavalerie. Lafne passa la rivière sur des radeaux, et força en même tems le pont de Cenio. La victoire suivit de près l'attaque. Les grenadiers Lombards escaladèrent les batteries avec la bayonnette, et combattirent vaillamment. Les troupes Pontificales eurent environ 500 hommes tués, et on leur fit prisonniers 1000 hommes, parmi lesquels se trouvent 26 officiers; on s'est aussi emparé de 14 canons et de 8 chariots de munitions. Un régiment de hussard poursuivit la cavalerie jusqu'à plusieurs milles sans pouvoir l'atteindre; elle se retira sur Ancone.

La division de Joubert, après avoir occupée Trente, s'est emparée de la position près de Lavis et Lecudrano, et s'est avancée jusqu'à St. Michel; Massena s'avance vers le Frioul. (*Gazette de Milan.*)

Suite de Paris, du 7 Février.

Le trop fameux Beauregard, ci-devant perruquier, et aujourd'hui riche, dit-on, comme le marquis de Carrabas, mais fort endetté, vient d'être arrêté. On prétend qu'il est impliqué dans la conspiration.

Voici un relevé des délits qui se sont commis à Paris dans les quatre mois derniers : Six assassinats pour vol ; trente-cinq meurtres de toute espèce, y compris les suicides assez nombreux ; cinquante-neuf vols avec effraction ; deux cent quarante vols simples, parmi lesquels sont compris des vols de porte-feuilles, effets de poche &c. larcins dans les spectacles.

Conseil des 500. — Séance du 5.

Pastoret, par motion d'ordre, appelle l'attention du conseil sur l'arrêté pris par le directoire pour faire juger les auteurs de la dernière conspiration par un tribunal militaire ; l'opinant lit toutes les lois relatives à ces sortes de tribunaux, et comme elles ne lui paroissent pas applicables au cas présent, il demande que par un message, le conseil demande au directoire exécutif connoissance de son arrêté, et renvoie le tout à l'examen d'une commission. — (L'ordre du jour, s'écrient plusieurs membres).

Villetard a la parole ; il regarde l'arrêté du directoire comme conforme à la loi qui veut que les embaucheurs soient punis de mort. La loi, il est vrai, ne parle que de ceux qui embauchent pour les puissances ennemies ; dira-t-on que Louis XVIII n'est pas une puissance ?... Objection misérable, s'écrie Villetard. Le prétendu Louis XVIII n'est point une puissance, c'est un rebelle armé contre les loix ; mais n'est-il pas ligué avec les puissances ennemies ? celles-ci n'ont-elles pas armé pour lui, et les motifs de la guerre que la France soutient, ne sont-ils pas le rétablissement de la royauté. L'en conclus que qui embauche pour le prétendu Louis XVIII, embauche pour les puissances, et je demande la question préalable sur la proposition de Pastoret. — Un grand nombre de voix : Appuyé. — Dumolard court à la tribune. — Aux voix, aux voix, crie-t-on. — On demande l'impression du discours de Villetard. Elle est ordonnée. — Plusieurs membres : Et du discours de Pastoret. — Cette impression est également ordonnée.

Dumolard a la parole ; il représente que Pastoret n'a soumis au conseil que des doutes ; il croit la question assez importante pour valoir la peine d'un examen réfléchi. Il faut un jugement solennel, qui fasse jaillir la vérité avec tous les caractères de la plus incontestable évidence. Je le réclame, dit Dumolard, pour ceux de nos collègues nommés dans les pièces, pour nous tous.... Plusieurs voix. — Pas pour moi ! pas pour moi !

Dumolard étoit interrompu à chaque phrase ; il s'écrie au milieu du bruit, qu'il faudra bien que la satisfaction d'Orléans soit aussi connue....

Les murmures continuoient toujours. Thibaudeau monte à la tribune, et réclame la pa-

role pour une motion d'ordre. Je suis convaincu, dit-il, que l'intention du conseil est d'écouter tous les opinans et de laisser ici la liberté d'opinion la plus illimitée. Je demande donc qu'il fasse justice de tous les interrupteurs qui véritablement oppriment le conseil, en ne permettant jamais d'entendre une opinion qui leur déplaît. Ceci est d'autant plus important, que vous avez dû remarquer qu'on interrompt un orateur, au milieu d'une phrase qui n'exprime que la moitié de sa pensée, un lens par fois contraire à la pensée, pour le diffamer ensuite dans le public. — Il s'élève des murmures. — C'est une tyrannie abominable, continue Thibaudeau. (On murmure de nouveau) Il reprend : cela est notamment arrivé hier, et j'ose dire que l'ordre du jour a compromis la dignité du conseil, puisque le président s'est permis de régenter et de violenter.....

Des cris interrompent Thibaudeau ; il descend de la tribune : le trouble règne dans le conseil ; vingt membres demandent à la fois la parole : Jean Debry est à la tribune.

Le président lit la liste de parole ; elle est à Dumolard, Berlier, Jean Debry, Lecointe et Henri Larivière.

Dumolard la conserve ; il insiste pour qu'on adopte la proposition de Pastoret ; il se plaint aussi de ce qu'on a incriminé à la tribune le brave Malô, à qui l'on doit la découverte de la conspiration.

Berlier parle ensuite ; il dit qu'il ne répondra que par la loi qui est formelle, et qui veut que les embaucheurs soient jugés militairement ; il la lit, et ajoute que l'arrêté du directoire étant conforme à la loi, le message seroit une mesure inutile. Berlier demande la question préalable sur la motion de Pastoret. Cette proposition est adoptée.

Séance du 6 — Talot prend la parole pour une motion d'ordre. Le moment est enfin arrivé, dit-il, de savoir si des hommes sans caractère, sans moralité, sans patrie, peuvent outrager impunément les dépositaires de l'autorité. Il n'y a point d'ordre social si où des hommes avilissent chaque jour les magistrats. Que les maux passés ouvrent vos yeux sur les maux qui se préparent encore ! Ce sont les mauvais journalistes qui ont fait le 31 Mai, qui ont entretenu la Vendée, qui ont suscité la révolte de Lyon ; ce sont eux qui cherchent à nous diviser, qui invitent les émigrés à rentrer, et mettent les conspirations à l'ordre du jour ; ce sont eux qui chaque jour sonnent les vêpres scilicettes sur les républicains. Je demande que la discussion s'ouvre à l'instant sur les délits de la presse.

Rouhier cherche à tempérer cet empressement en demandant l'ajournement à demain. — Darracq émet une opinion contraire à celle de Talot, et s'étonne des expressions du message du directoire. „Le directoire demande des mesures; lesquelles? Des loix n'existent-elles pas? Qu'ont de commun avec le corps législatif les infectes venimeux qui se disent journalistes, et qui sont tombés des nues, et semblent arriver de la lune? (On rit beaucoup). — Darracq voyant qu'il a égayé l'assemblée, continue, et rappelle que le directoire a demandé des loix contre les *carins*; mais le directoire n'a point obtenu de telles loix; le ministre de la police et la Salpêtrière suffisoient; il doit en être de même des journalistes qui sont, de leur côté, de véritables prostituées, qui ont comme les autres des trotteuses, des promeneuses... — Ici l'indignation de l'assemblée, révoltée, éclate de toutes parts; Pelet monte vivement à la tribune, et demande qu'on cesse à l'instant d'entendre un si dégoûtant langage. Il insiste sur l'ajournement à trois jours.

Lecointe demande aussi l'ajournement, mais à demain. Il appelle ensuite toute l'indignation du conseil sur un journal qui contient, à l'égard de Buonaparte, les expressions les plus injurieuses; on y remarque celles-ci: „*Buonaparte est à la fois général, président de comité révolutionnaire, & au besoin seroit exécuteur de la banéjustice.*” Lecointe lit un long passage écrit dans ce sens. Le conseil se livre à une violente agitation, qui redouble quand Lecointe annonce que ce journal, rédigé par Barruel-Bauvert, est envoyé *gratis* par toute la France, et même aux représentans du peuple. Lecointe distingue alors deux parties dans le plan des conjurés; l'une tendoit à la séduction des journalistes, et l'autre à celle des militaires: les militaires ont été fidèles, les journalistes ont été facilement corrompus. Le mal est fait, la peste gagne, le goufre est ouvert, et Lecointe termine par inviter le conseil à le fermer le plus promptement possible. — L'ajournement de la discussion à demain est prononcé.

On croyoit ce débat fini; mais Hardy s'est souvenu que dans son séjour à Rouen, pendant un congé, un conspirateur a été arrêté, et qu'on a trouvé sur lui des instructions du prétendant. Le prétendant lui annonçoit l'envoi de quatre mille louis, et lui enseignoit d'en faire un utile emploi; notamment d'acheter des journalistes, et de faire en sorte que les élections fussent favorables à de bons royalistes. Hardy prétend ensuite qu'il y a des moyens incontestables d'ôter à la liberté de la presse tous ses abus, sans lui ôter la liberté. Il se dispose à

lire un passage de Mably; mais l'assemblée, fatiguée, lui demande grâce, et Hardy lui promet de lui faire connoître demain son autorité.

Gilbert-Desmolières demande à parler de la contribution foncière, qui, dit-il, vaut bien le passage de Mably. On alloit l'écouter, lorsque Rouhier a rappelé l'écrit dénoncé par Lecointe, et a demandé qu'un message fût envoyé au directoire, pour lui dénoncer Barruel-Bauvert. — *Il faut qu'il soit jugé militairement*, s'écrie Perrin (des Vosges).

Tallien monte à la tribune, & dit que puisque le directoire demande des loix, l'envoi de l'écrit de Barruel sera inutile; que ce dernier sera envoyé au tribunal, & la acquitté. Tallien en conclut qu'il faut s'empressez de faire une loi sèvere, mais juste, rigoureuse, mais sage, qui respecte la liberté de la presse, mais enchaîne la calomnie que l'on déverse avec fureur, non seulement sur les hommes, mais sur les institutions républicaines les plus utiles. Mais (ajoute Tallien) ce n'est pas sur les journaux seulement qu'il faut porter son attention; c'est sur l'état général, sur la situation politique de l'état, qu'il faut jeter les yeux. Depuis quelque tems, on ne peut se le dissimuler, il s'est manifesté, dans toutes les parties de l'administration, un relâchement dangereux; on a oublié qu'on ne maintient la république qu'avec des républicains. Je n'accuse point les hommes, mais les circonstances dans lesquelles nous nous trouvons. Depuis longtems on a demandé au directoire un compte rendu de cette situation politique; ce compte doit être donné avant que vous terminiez votre session. Vous avez aussi à demander au directoire des renseignemens sur la rentrée des émigrés, & sur le nombre d'émigrés rayés: il est odieux que l'on voye se promener dans les rues des hommes qui, les premiers, ont porté les armes contre la patrie, & que l'on vienne présenter comme des républicains exclusifs, des hommes qui ont trahi la liberté. En recevant ce compte rendu, & en prenant les mesures convenables; nous n'aurons point à craindre ce mot dont on a fait la triste expérience; nous n'aurons point, dis-je, de réaction; c'est ainsi que nous nous maintiendrons dans la ligne constitutionnelle, & que nous parviendrons à graver, dans tous les cœurs, cette maxime incontestable: Qu'on ne maintient point la république avec des hommes qui ne sont point républicains. — Tallien conclut en demandant l'envoi d'un message au directoire, pour lui réitérer la demande d'un compte rendu sur la situation de la république. — Sa proposition est adoptée.

Le directoire adresse au conseil de nouveaux interrogatoires d'individus arrêtés à la suite de la conjuration.

L'interrogatoire du citoyen Vauvilliers est du nombre; il déclare n'avoir jamais vu ni connu les individus arrêtés. Ses papiers ont été lisis.

Le conseil entend également la lecture de deux déclarations; l'une de Malo & l'autre de Ramel, dans lesquelles ils repoussent les imputations qui se sont élevées contre la fidélité de leurs rapports & s'engagent à donner preuve, dans le procès, de la vérité de leurs assertions.

Suivent plusieurs lettres, également imprimées dans le journal officiel, qui, datées de Vannes & de Pontivy, annoncent que des contre-révolutionnaires se rendent à Paris pour y tenter un grand coup; mais que le chouanage ne reprendra pas; & que les paysans repoussent ce fléau. — L'impression du tout est prononcée.

De Bruxelles, le 7 Février.

Le ministre de l'intérieur est parti ce matin pour retourner à Paris. Avant son départ il a formé ici une commission d'hommes de confiance et de probité, qui sera chargée de recueillir toutes les réclamations et les plaintes des habitans des 9 départemens, et de les faire parvenir au directoire exécutif. Il est certain qu'il y aura sous peu de grands changemens dans toutes les administrations; mais ils ne seront connus, dit-on, qu'après que le ministre aura rendu compte de la mission au gouvernement. Les généraux Beurnonville et Songis sont aussi partis avec Bénézech pour Paris.

Le citoyen Bouteville, commissaire du gouvernement dans les neuf départemens et spécialement chargé de l'organisation des administrations, nous quitte. Le régime constitutionnel va être établi dans toute la force.

On fait encore des préparatifs maritimes à Dunkerque & le long des côtes pour une nouvelle expédition.

Outre les corps de troupes qui ont été acheminés par l'intérieur de la république vers l'Italie, l'on vient de faire partir les garnisons de Liège & d'Aix-la-Chapelle pour la même destination.

Extrait d'une lettre de Verviers, du 3 Février.

Les vols et les assassinats se multiplient dans nos environs d'une manière effrayante; avant-hier à 3 heures de l'après-midi, les deux messagers de Verviers à Liège ont été assassinés à coups de carabines, près du village de Soiron: l'un est resté mort sur la place, et l'autre attend la dernière heure. Leurs assassins ont feint de chasser toute la journée, pour que les paylans ne fussent point étonnés des coups de feu qu'ils avoient envie de porter à ces deux malheureux, à qui ils ont pris leurs valises, sans avoir le tems de les dépouiller.

De Cologne, le 10 Février.

Le général en chef Moreau, qu'on attendoit depuis longtems, est arrivé hier à midi en cette ville. Il a été reçu par la garnison sous les armes.

Le rédacteur du journal de Cologne vient de publier une lettre qui lui a été adressée du quartier-général de l'armée de Sambre et Meuse en date du 4. Cette pièce mérite d'être connue, tant par son contenu même, que par les motifs qui ont engagé à lui donner de la publicité.

* * M. le comte d'Alvier est prié de donner son adresse à M. Boulet, chez M. Job. Daniel Köbler, marchand Epicier, vis-à-vis le corps de garde des canoniers, à Francfort sur-le-Mein; il a quelque chose d'important à lui communiquer.

Le Bureau du Journal de Francfort est rue de la Monnaie No. 209, près les Carmes. Les lettres & avis doivent être adressés francs de port.

„J'ai lu, citoyen Rédacteur, dans des feuilles publiques, qu'un armistice avoit été conclu entre l'armée de Sambre & Meuse & l'armée ennemie du Bas-Rhin, armistice, à la faveur duquel l'ennemi a, dit-on, porté toutes ses forces sur K. h. l.

„Il est faux qu'il ait été conclu aucun armistice, aucune trêve, aucune suspension d'armes, sous quelque dénomination que ce puisse être, entre l'armée de Sambre & Meuse & l'armée ennemie du Bas-Rhin; il est par conséquent faux que l'ennemi ait profité d'un tel armistice pour se porter sur Kehl; il est de fait, au contraire, que des secours puissans ont été offerts de la part de l'armée de Sambre & Meuse, à celle de Rhin & Moselle, pour la défense des têtes de pont de Kehl & d'Huningue; & l'armée de Sambre & Meuse est contribué d'autant plus volontiers à leur conservation, quelle a puissamment contribué à leur établissement, par ses diversions sur la Sieg.

„Quand cessera-t-on, citoyen Rédacteur, d'éveiller l'animosité entre deux armées qui doivent n'en former qu'une seule, de relever la gloire de l'une aux dépens de l'autre, de semer entre elles & entre leurs chefs, des germes de discorde & de méfiance? Depuis quatre mois, on se plaint à comparer la marche des deux armées sur le Danube, leur retraite sur le Rhin, leur défensive dans leurs positions respectives, & presque toujours l'avantage est resté à l'armée de Rhin & Moselle: les succès de cette armée dans sa marche victorieuse ne sont ni plus nombreux, ni plus éclatans que ceux de l'armée de Sambre & Meuse; la retraite de celle-ci a été plus prompte, parceque la réunion de nos deux armées manquée (faute qu'on a droit de reprocher à leurs deux généraux), l'ennemi réuni devoit nécessairement se précipiter en force sur l'armée de Sambre & Meuse, & non sur celle de Rhin & Moselle, qui marchoit entre les montagnes & le Danube, dans un pays riche & ferré. Quant à la défensive actuelle, citoyen Rédacteur, l'armée de Sambre & Meuse est digne plus que jamais, de l'admiration de l'Europe: qu'on le demande au brave & loyal général Beurnonville, qui l'a reçue, pour ainsi dire, entre ses bras, dans les plaines de Cologne, qui a partagé ses privations & ses fatigues depuis quatre mois: c'est à lui à rendre à l'armée de Sambre & Meuse, dont il emporte les regrets les plus tendres, le témoignage qu'elle a mérité. (Le reste de cette lettre contient l'énoncé des opérations de l'armée de Sambre & Meuse.)

De Coblenz, le 6 Février.

L'artillerie de réserve française, qui se trouvoit jusqu'ici à Mayen à 5 lieues d'ici, va être transportée à Prun dans l'Eifel. Les domaines nationaux vendus d'abord en assignats, sont répétés des premiers acquereurs, par la raison que ceux-ci ne les ont payés qu'en papier, et qu'ils ont été dédommés au-delà du double, par la jouissance, qu'ils en ont eue jusqu'ici. Ils devront payer ou le prix d'achat en numéraire, ou les biens seront revendus à d'autres pour de l'argent comptant.